

Agrément Technique ATG avec Certification



Couverture en tuiles
métalliques

**METROTILE BOND
METROTILE ROMAN
METROTILE SHAKE
METROTILE SHINGLE**

Valable du 21/09/2015
au 20/09/2020

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53 B-1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

METROTILE EUROPE N.V.
Michielenweg 3
B-3700 TONGEREN
Tél. : 012/24.18.01
Fax : 012/24.18.02
info@metrotile.be
www.metrotile.be

1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du produit (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte

demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

2 Objet

Tuiles métalliques revêtues de granulats de pierre, présentées sous forme d'éléments de grand format sous la dénomination Metrotile Bond, Roman, Shake et Shingle. Metrotile Bond, Roman et Shake sont applicables sur les toitures dont la pente est supérieure ou égale à 10°. Metrotile Shingle est applicable sur les toitures dont la pente est supérieure ou égale à 15°.

L'agrément avec certification porte sur les tuiles métalliques, y compris la technique de pose, mais pas sur la qualité de l'exécution.

L'agrément technique avec certification comprend un contrôle continu de la production par le fabricant, complété par un contrôle externe régulier à ce propos par l'organisme de certification désigné par l'UBAtc.

3 Matériaux

Les tuiles métalliques Metrotile Bond, Roman, Shake et Shingle sont fabriquées en acier galvanisé prépeint et embouti, recouvert sur la face extérieure d'une émulsion acrylique pigmentée avec incrustation de granulés minéraux colorés et sur lequel est appliqué ensuite un liant acrylique incolore.

Types (voir le tableau 1)

- Metrotile Bond (Metrotile Bond et Metrotile Bond 900)
- Metrotile Roman
- Metrotile Shake (Metrotile Shake et Metrotile Shake 900)
- Metrotile Shingle

Tableau 1	Metrotile Bond		Metrotile Roman	Metrotile Shake		Metrotile Shingle
	Metrotile Bond	Metrotile Bond 900		Metrotile Shake	Metrotile Shake 900	
Acier DX52D						
- épaisseur nominale (mm) ± 5%	0,45	0,90	0,45	0,45	0,90	0,45
- galvanisation thermique	AZ 185					
- couche de fond (primer SPT sur les deux faces)	1 – 5 µm					
Émulsion acrylique ou basecoat						
(émulsion à base de 100 % de polymères acryliques, de couleur noire ou rouge selon la teinte des granulés, contenant 0,5 % de fongicides et d'algicides)						
- épaisseur (µm)	185 – 325 µm (en fonction du diamètre des granulés et du type de profil)					
- poids (g/panneau)	155 – 220 g		210 – 235 g	155 – 220 g		95 – 215 g
Granulés minéraux colorés						
(différentes couleurs sont disponibles)						
- poids Ø 0,8 à 1 mm	450 – 580 g			450 – 580 g		330 – 370 g
(g/panneau) Ø 1 à 1,2 mm	690 – 790 g		700 – 780 g	690 – 790 g		
Ø 1,1 à 1,7 mm	750 – 850 g		750 – 850 g	750 – 850 g		420 – 480 g
Liant acrylique incolore ou topcoat						
(ce liant sert à fixer les granulés à la couche d'émulsion et à faciliter le lavage des tuiles par les eaux de pluie)						
- poids (g/panneau)	35 – 44 g					16 – 30 g

Produit de finition pour la réparation de dégradations à la couche de finition des tuiles métalliques. Ce produit se compose d'une émulsion acrylique de la même composition que la couche de finition et de granulés de couleur appropriée à projeter sur l'émulsion acrylique. Les côtés découpés ne requièrent pas de réparation compte tenu de l'effet de liaison de la galvanisation.

Clous galvanisés torsadés ou annelés à tête plate (Ø 7,2 à 5,7 mm) pour la fixation des tuiles métalliques.

- longueur : 50 mm
- diamètre de la tige : 2,8 mm.

4 Éléments

4.1 Dimensions et masse

4.1.1 Metrotile Bond (fig. 1a)

Chaque élément se compose de 8 tuiles et présente des dimensions hors-tout de 1330 mm x 415 mm.

Les éléments sont placés avec des recouvrements de 60 mm dans le sens de la largeur et de 47 mm dans le sens de la hauteur, ce qui correspond environ à 2,15 éléments par m² de surface recouverte.

Metrotile Bond :

- masse par élément : 3,0 kg
- masse de la surface couverte : 6,5 kg/m².

Metrotile Bond 900 :

- masse par élément : 5,1 kg
- masse de la surface couverte : 10,9 kg/m².

4.1.2 Metrotile Roman (fig. 1c)

Chaque élément se compose de 5 tuiles et présente des dimensions hors-tout de 1280 mm x 415 mm.

Les éléments sont placés avec des recouvrements de 60 mm dans le sens de la largeur et de 47 mm dans le sens de la hauteur, ce qui correspond environ à 2,35 éléments par m² de surface recouverte.

- masse par élément : 2,7 kg
- masse de la surface couverte : 6,3 kg/m².

4.1.3 Metrotile Shake (fig. 1b)

Chaque élément se compose de 6 profilés et présente des dimensions hors-tout de 1330 mm x 415 mm. Les éléments sont placés avec des recouvrements de 60 mm dans le sens de la largeur et de 47 mm dans le sens de la hauteur, ce qui correspond environ à 2,15 éléments par m² de surface recouverte.

Metrotile Shake :

- masse par élément : 2,85 kg
- masse de la surface couverte : 6,2 kg/m².

Metrotile Shake 900 :

- masse par élément : 4,64 kg
- masse de la surface couverte : 9,98 kg/m².

4.1.4 Metrotile Shingle (fig. 1d)

Chaque élément se compose de différents profilés et présente des dimensions hors-tout de 1330 mm x 265 mm. Les éléments sont placés avec des recouvrements de 75 mm dans le sens de la largeur et de 30 mm dans le sens de la hauteur, ce qui correspond environ à 3,45 éléments par m² de surface recouverte.

- masse par élément : 1,7 kg
- masse de la surface couverte : 5,9 kg/m².

4.2 Accessoires

Tous les accessoires s'appliquent aussi bien à la tuile Metrotile Bond, que Roman et Shake. Les éléments de rive, les profilés de départ et la gouttière cachée de Metrotile Shingle présentent une autre dimension et ne conviennent que pour Metrotile Shingle.

Tous les accessoires ont la même composition que les tuiles métalliques. Ces éléments, de même que les clous, sont fournis par le fabricant. Ces accessoires font partie du système mais ne relèvent pas du présent agrément et ne tombent pas sous certification.

Les autres éléments tels que les solins, les noues et les chéneaux peuvent être réalisés de façon traditionnelle en zinc ou en plomb.

5 Fabrication et commercialisation

Les tuiles métalliques Metrotile Bond, Roman, Shake et Shingle sont fabriquées et commercialisées par METROTILE EUROPE N.V. dans son usine à Tongres.

METROTILE N.V. peut offrir une assistance technique aux utilisateurs tant pour la conception que pour la réalisation de la couverture.

6 Composition de la toiture

Les chevrons ou les fermes doivent être pourvus d'une sous-toiture (poussière, neige poudreuse, isolant, ...) et de liteaux et de contre-liteaux (voir les NIT 175 et 240 du CSTC).

Dans le cas de bâtiments industriels non isolés, la présence d'une sous-toiture n'est pas indispensable. Il convient en tout cas d'attirer l'attention sur le risque de condensation et sur ses conséquences.

Il convient de placer une couche étanche à l'air ininterrompue sous l'isolation de toiture. La qualité de cet écran étanche à l'air dépend du type de sous-toiture et de la classe de climat intérieur. Les matériaux isolants sont placés en dessous la sous-toiture.

Sous-toiture	Classe de climat intérieur	Type d'écran étanche à l'air
Capillaire	I	-
	II	-
	III	-
Non capillaire en bandes	I	-
	II	E1
	III	E1
Non capillaire et continue	I	-
	II	E2
	III	E2
Éléments de toiture isolants	I	-
	II	E1
	III	E1

- : Écran étanche à l'air ou E1 ou E2
E1 : papier kraft bituminé ou plaques d'alu-carton plâtre ou E2
E2 : feuille PE ≥ 0,2 mm

La classe de climat intérieur IV requiert une étude particulière.

7 Pose des tuiles métalliques

7.1 Généralités

Les tuiles métalliques sont livrées sur palettes et emballées sous un film plastique.

Au cours du stockage sur chantier, les tuiles métalliques sont empilées sur une surface parfaitement plane et horizontale, dans un espace couvert et bien ventilé.

Pour la manutention en cours de transport et de stockage, il convient de prendre des précautions, afin d'éviter que les éléments glissent et soient endommagés.

Les tuiles métalliques doivent être posées par du personnel formé.

Les entrepreneurs en travaux de toiture peuvent se procurer les appareils permettant de cisailer et de plier les tuiles métalliques chez le distributeur ou au siège de la N.V. METROTILE EUROPE.

Les éventuels dégâts superficiels occasionnés aux éléments en cours d'exécution doivent être réparés sur place au moyen de pâte acrylique. Cette couche de protection sur la face extérieure est parachevée par une projection manuelle des granulés.

S'agissant des éventuelles bavettes en zinc ou en plomb remontant sous les tuiles métalliques, les règles générales des NBN B 41 et B 42 sont d'application.

Afin de garantir la durabilité des tuiles métalliques, il convient de tenir compte de l'influence de l'atmosphère extérieure sur les tuiles métalliques si la construction de toiture se situe en milieu agressif (environnement industriel ou urbain, zone côtière ou lieux spéciaux). La pose des tuiles métalliques dans ces milieux doit intervenir en concertation avec le fabricant.

7.2 Charpente – Liteaux

Sauf mention contraire ci-après, la charpente est conforme aux STS 31-32.

Les éléments en bois (liteaux, contre-liteaux) de toutes les toitures isolées et leurs fixations sont fortement exposés à l'humidité. Ils doivent dès lors avoir fait l'objet d'un traitement de préservation (STS 31-32).

La distance entre les appuis des liteaux s'établit à :

Dimensions minimales des lattes	Distance entre les appuis des lattes
27 x 27 mm	60 cm
38 x 38 mm	90 cm
50 x 32 mm	100 cm

Pour les lattes de 27 mm x 27 mm, le couvreur veillera à ne pas les casser lors du clouage.

La distance entre les liteaux, mesurée au nu antérieur de ces derniers, est de 368 mm maximum pour Metrotile Bond, Roman et Shake et de 235 mm maximum pour Metrotile Shingle. Une adaptation éventuelle se fait toujours au droit du faîte.

7.3 Partie courante

7.3.1 Metrotile Bond, Roman et Shake

La pose des tuiles métalliques en partie courante se fait de haut en bas.

On commence par placer la deuxième rangée à partir du faîte. Les éléments de cette rangée seront bien ajustés, en veillant particulièrement aux recouvrements latéraux et fixés par clouage en tête. Les rangées suivantes sont alors placées parallèlement à la rangée précédente.

Après vérification du bon emboîtement longitudinal et transversal des éléments, ceux-ci sont cloués sur les liteaux conformément aux indications des fig. 1a, 1b et 1c. On prévoit 4 clous par élément.

7.3.2 Metrotile Shingle

La pose des tuiles métalliques en partie courante se fait de bas en haut et de droite à gauche.

On commence par placer le profilé de départ (voir fig. 2b) et la gouttière cachée. La première tuile Metrotile Shingle est clouée du côté supérieur de la tuile au-dessus du profilé de départ (voir fig. 1d). Les éléments de cette rangée seront bien ajustés, en veillant particulièrement aux recouvrements latéraux. Ils sont fixés par clouage en aveugle du côté supérieur de la tuile. On procède ensuite à la pose des rangées suivantes.

7.4 Pied du versant (fig. 2)

La finition du pied du versant est réalisée au moyen de la pièce spéciale fournie par le fabricant. Ceci n'est cependant pas nécessaire pour Metrotile Shingle.

La position des clous est identique à celle du reste de la couverture (4 par élément).

Les dimensions du liteau inférieur doivent être de nature à permettre un bon alignement dans le plan de la toiture. Ceci ne s'applique pas à Metrotile Shingle.

7.5 Faîte et rives de toiture (fig. 3)

Lorsque la longueur du versant n'est pas un multiple de la hauteur utile des tuiles métalliques, le rang jouxtant le faîte est constitué de tuiles métalliques coupées à hauteur voulue et dont le bord supérieur est aplati et relevé sur une hauteur d'au moins 60 mm. Ce bord relevé est cloué sur la latte de faîte (fig. 3).

Lorsque la distance entre le dernier rang de liteaux et la plaque de faîte est inférieure à 120 mm, la tuile coupée et pliée risque de se déformer. On utilise alors des pièces de sous-faîte pliées sur chantier, dont le bord est relevé sur une hauteur d'au moins 60 mm, à la place des éléments découpés et pliés.

Le recouvrement du faîte est réalisé au moyen d'éléments de faîte (faîtières en V et en demi-ronde) (fig 3). Des éléments de rive sont utilisés pour réaliser les rives (fig. 4). Un bord relevé de 20 mm doit être réalisé sur l'élément pour éviter la pénétration d'eau en rive.

7.6 Arêtiers - solins

Les détails de toiture particuliers comme les arêtiers et les solins peuvent être réalisés soit au moyen d'accessoires pouvant être cisailés et repliés sur chantier, soit au moyen d'éléments traditionnels en zinc ou en plomb. Les règles générales des STS 34 sont d'application à cet égard.

8 Performances

8.1 Caractéristiques garanties par le fabricant

- épaisseur nominale de la plaque : 0,45 mm ou 0,90 mm (tolérance : $\pm 5\%$)
- galvanisation thermique : AZ 185
- épaisseur et poids de l'émulsion acrylique (basecoat) : voir le tableau 1
- poids des granulés minéraux colorés : voir le tableau 1
- poids du liant acrylique incolore (topcoat) : voir le tableau 1

8.2 Résistance à la flexion

8.2.1 Metrotile Bond

Les éléments Metrotile Bond posés conformément aux prescriptions du présent agrément résistent à une charge uniformément répartie de 6250 Pa (en dépression) (rupture à 6500 Pa – détachement des tuiles) et à une charge uniformément répartie de 6500 Pa (surpression) (rupture à 7000 Pa – rupture du cadre d'essai).

8.2.2 Metrotile Shingle

Les éléments Metrotile Shingle posés conformément aux prescriptions du présent agrément résistent à une charge uniformément répartie de 2500 Pa (en dépression) (rupture à 2750 Pa – arrachement des clous qui fixent les tuiles) et à une charge uniformément répartie de 7000 Pa (surpression) (rupture à 7500 Pa – trop de perte d'air pour atteindre des pressions supérieures).

8.3 Résistance aux effets thermiques

8.3.1 Après 21 jours dans un four à 75 °C

On ne constate aucune modification à l'œil nu après 21 jours.

8.3.2 Chocs thermiques (pendant 1000 heures ininterrompues – 42 cycles) :

- cycle de 8 h à -18°C
- cycle de 16 h à 75°C

On ne constate aucune modification à l'œil nu après 1000 heures.

8.4 Résistance à la corrosion, au vieillissement

On ne constate pas de formation de rouille après les essais suivants :

- brouillard salin - 350 h NaCl (ISO 9227)
- 30 cycles Kesternich SO₂ - 0,2 l (ISO 3231)

On ne constate pas d'altération de l'aspect (aucune décoloration) après 1000 heures d'exposition au rayonnement QUV (ASTM G53/88).

8.5 Essais d'étanchéité à l'eau

Essais combinant la pluie et le vent :

- canon à air : 10 000 m³/h à 1200 Pa
- installation d'arrosage : intensité de pluie : 2 litres/m² minute
- durée d'essai de 5 min par vitesse du vent et par pente

8.5.1 Metrotile Bond

Vitesse du vent (m/sec)	Pente de la toiture			
	5°	8°	30°	45°
0	0	0	0	0
5	1	0	0	0
10	2	0	0	0
15	2	0	0	1
20	-	2	2	2
25	-	2	2	-

0 : pas d'infiltration d'eau
1 : pas d'infiltration mesurable
2 : gouttes d'eau ou filet d'eau

8.5.2 Metrotile Shingle

Vitesse du vent (m/sec)	Pente de la toiture				
	5°	8°	16°	30°	45°
0	1	1	0	0	0
5	1	1	0	0	0
10	2	2	0	0	0
15	-	-	1	1	1
20	-	-	2	2	2
25	-	-	-	2	2

0 : pas d'infiltration d'eau
1 : gouttes d'eau
2 : filet d'eau

8.6 Réaction au feu et feu extérieur

Ces essais n'ont pas été réalisés dans le cadre du présent agrément ATG.

9 Directives d'utilisation

La circulation sur le matériau est possible en posant d'abord un matériel de répartition des charges (par ex. des planches ou des échelles).

En cours de fabrication, on applique volontairement un peu plus de granulés que nécessaire sur les éléments. Au cours des premiers mois après la pose, ce surplus disparaît sous l'effet des conditions atmosphériques. Si en définitive, la quantité de granulés se détachant était trop importante, la couverture peut être réparée par l'application d'un revêtement spécial disponible chez METROTILE EUROPE N.V.

La longévité du fongicide intégré au liant acrylique varie normalement de 3 à 5 ans. Au besoin, c'est-à-dire s'il y avait formation de mousse, il y a lieu de vaporiser une solution spéciale sur la couverture de toiture.

Cette solution qui est disponible chez METROTILE EUROPE N.V. ne contient pas de produits à base de sulfate de cuivre.

Il convient d'éviter le contact direct entre le métal nu de l'élément et des métaux non ferreux.

10 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2469) et du délai de validité.
- I.** L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 10.

Fig. 1 a

Metrofile Bond

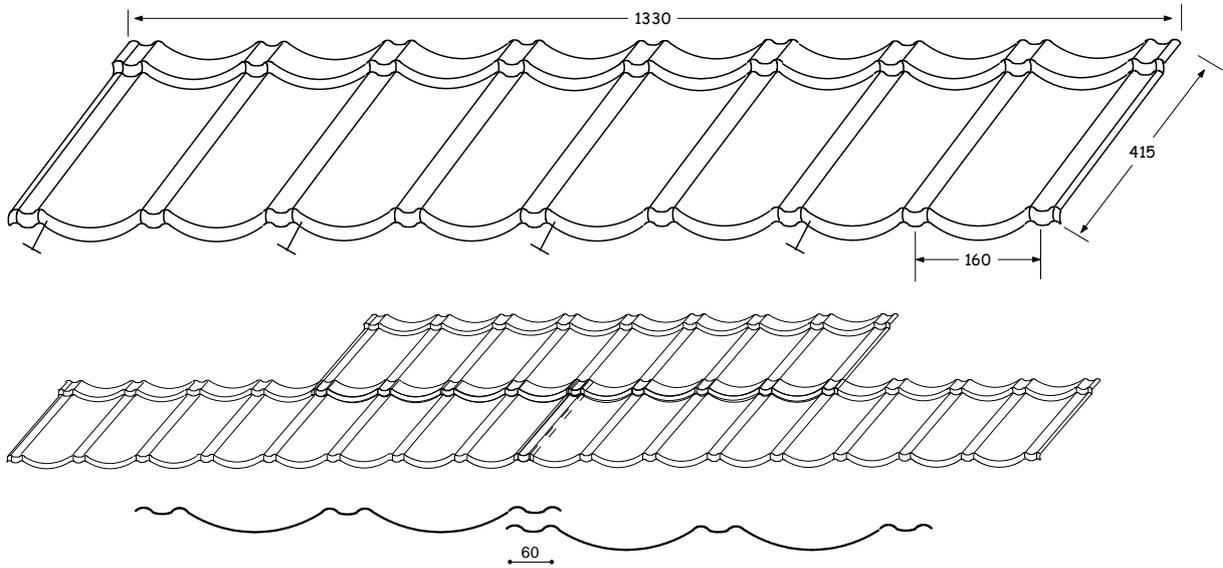


Fig. 1 b

Metrofile Shake

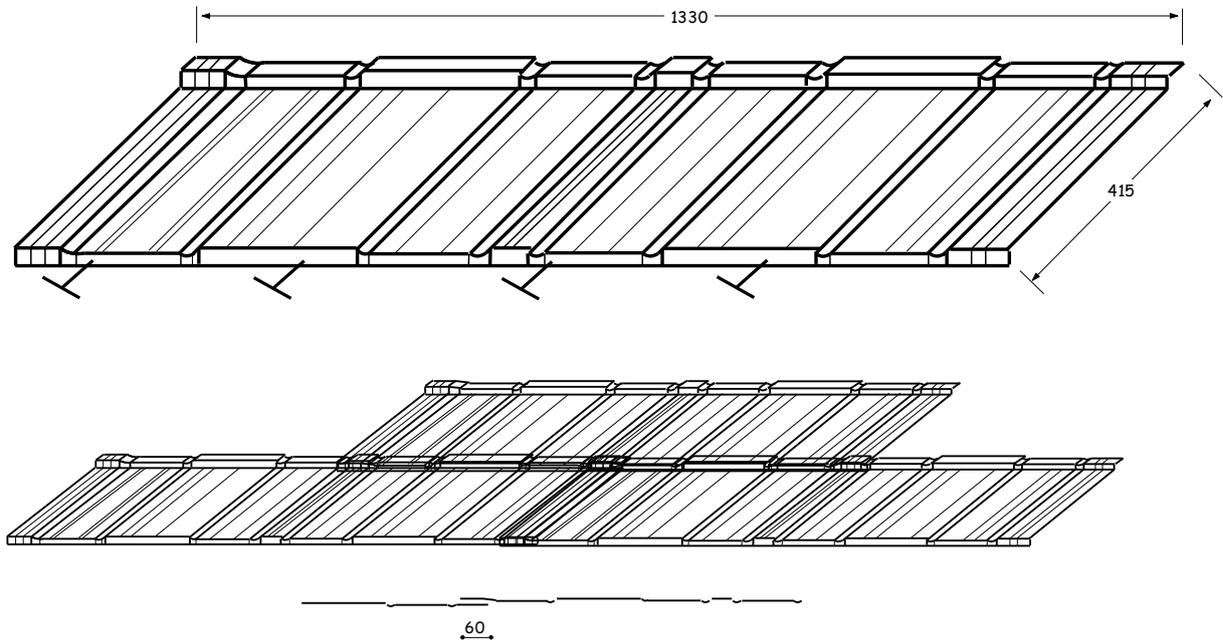


Fig. 1 c

Metrotile Roman

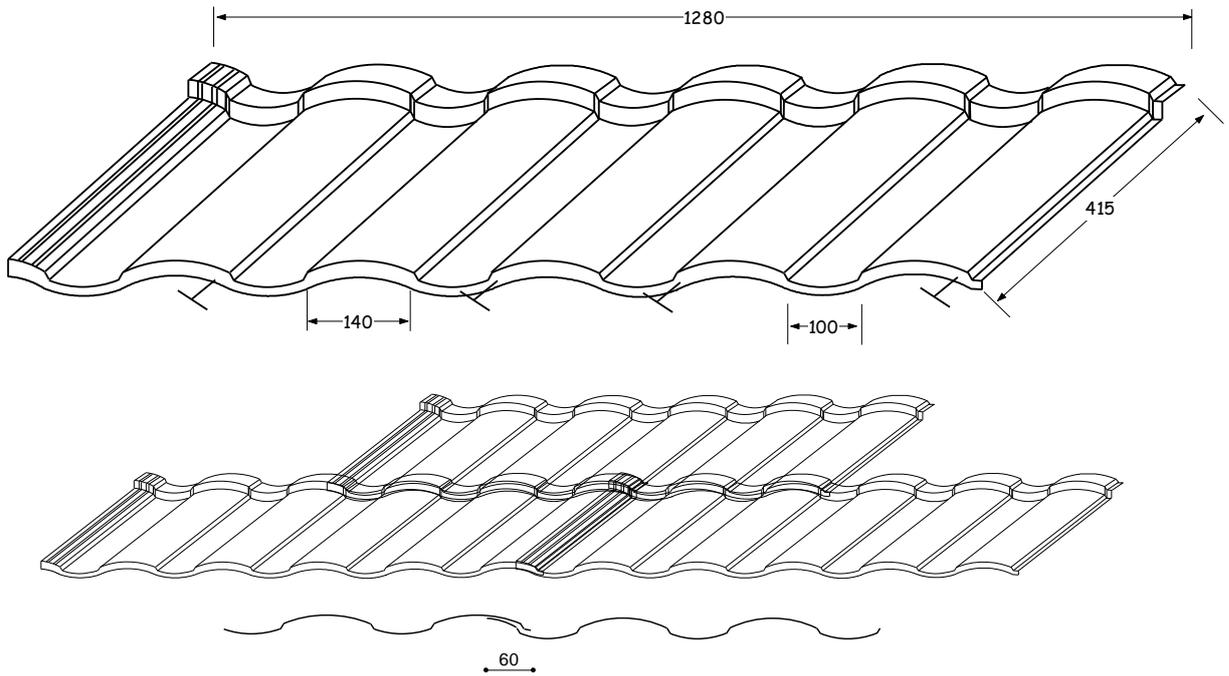


Fig. 1 d

Metrotile Shingle

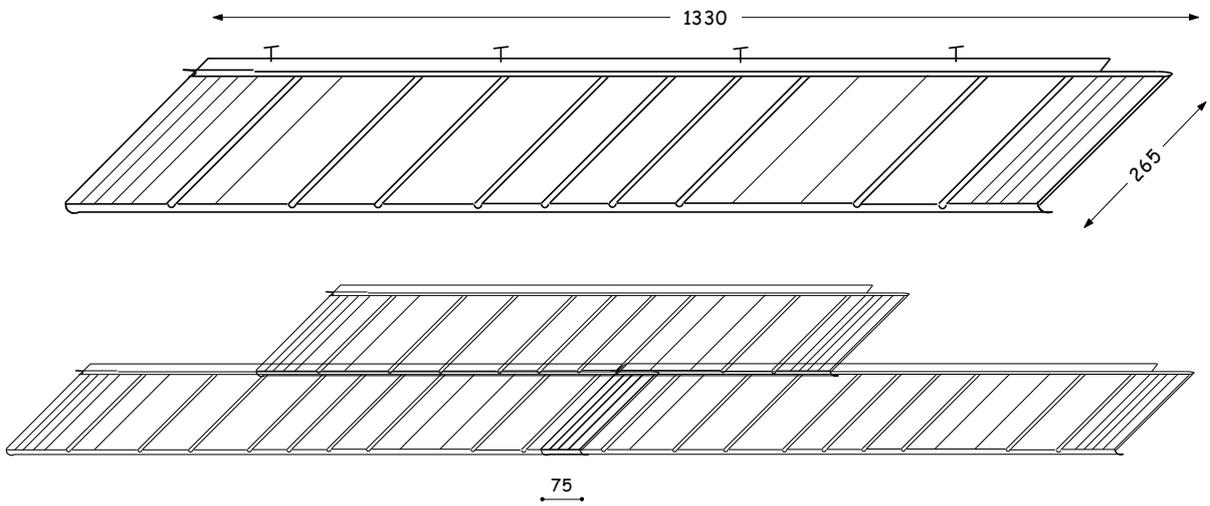


Fig. 2 a : pied de versant

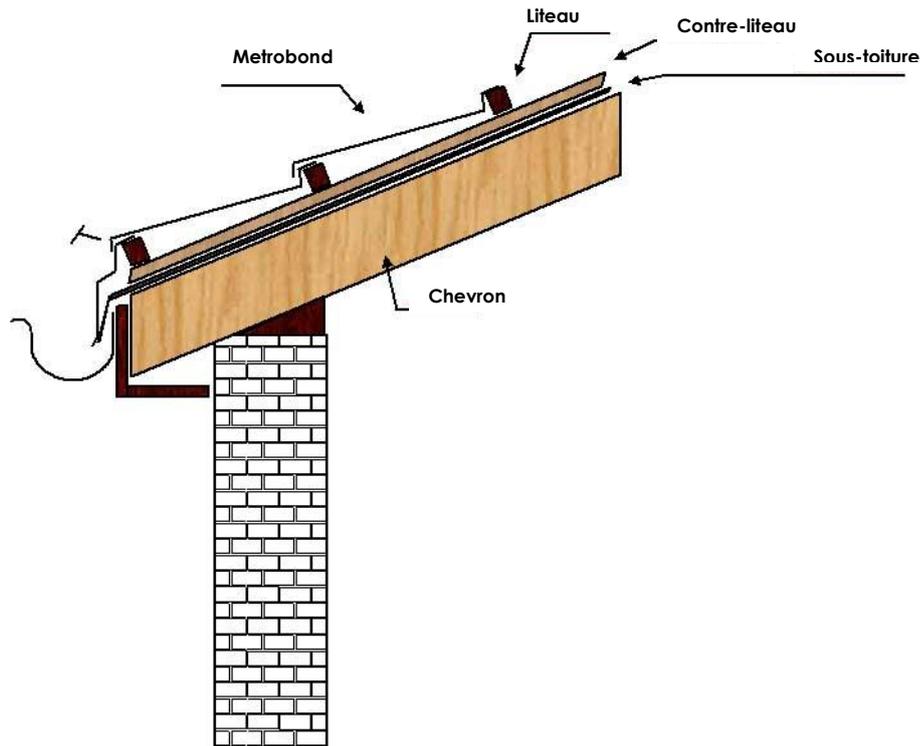


Fig. 2 b : pied de versant + profilé de départ Metrotile Shingle

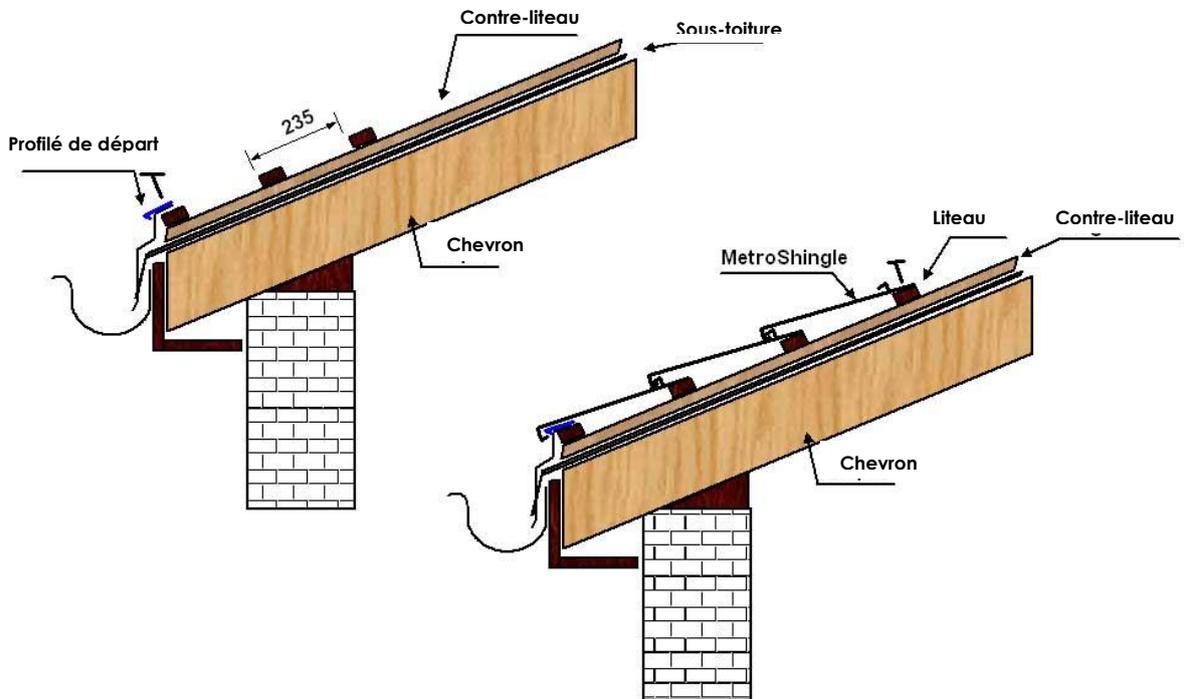


Fig. 3 : parachèvement du faîtage avec faîtière en V, et avec faîtière en demi-ronde

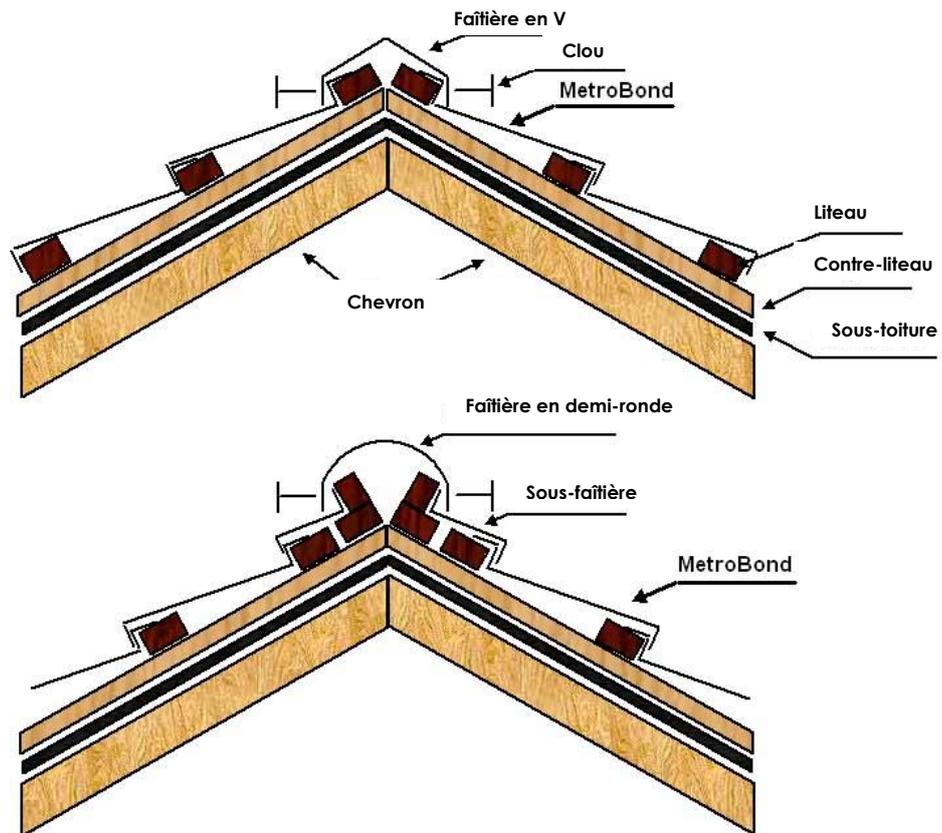


Fig. 4 a : rive de toiture

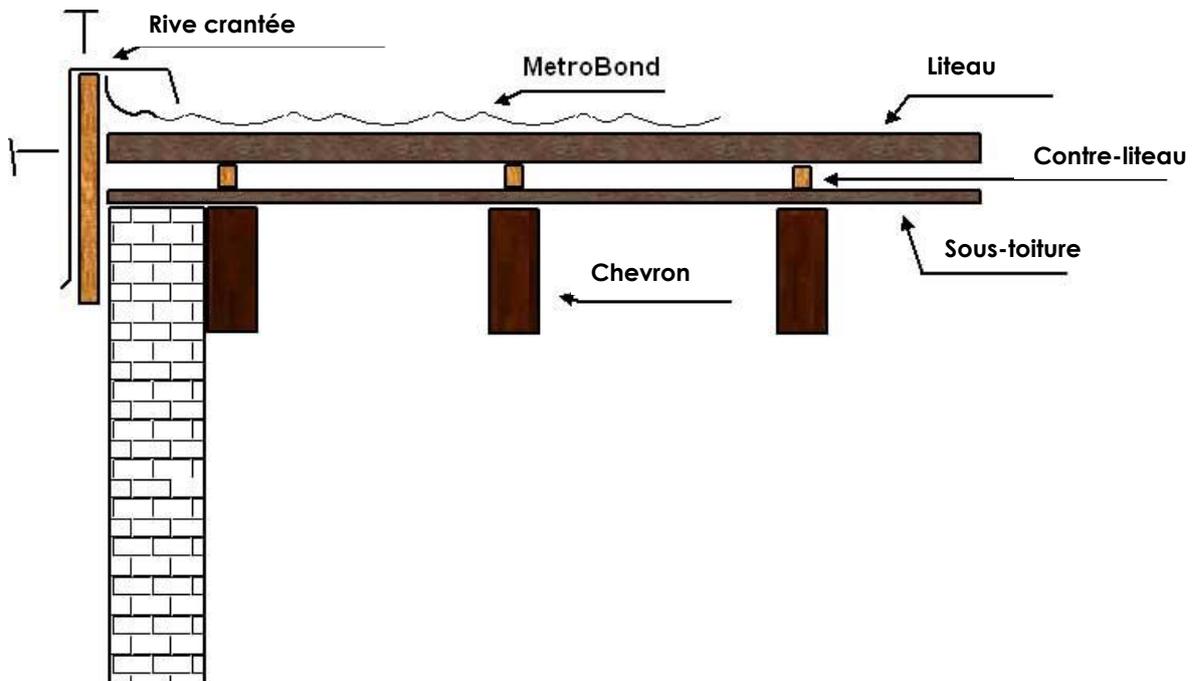
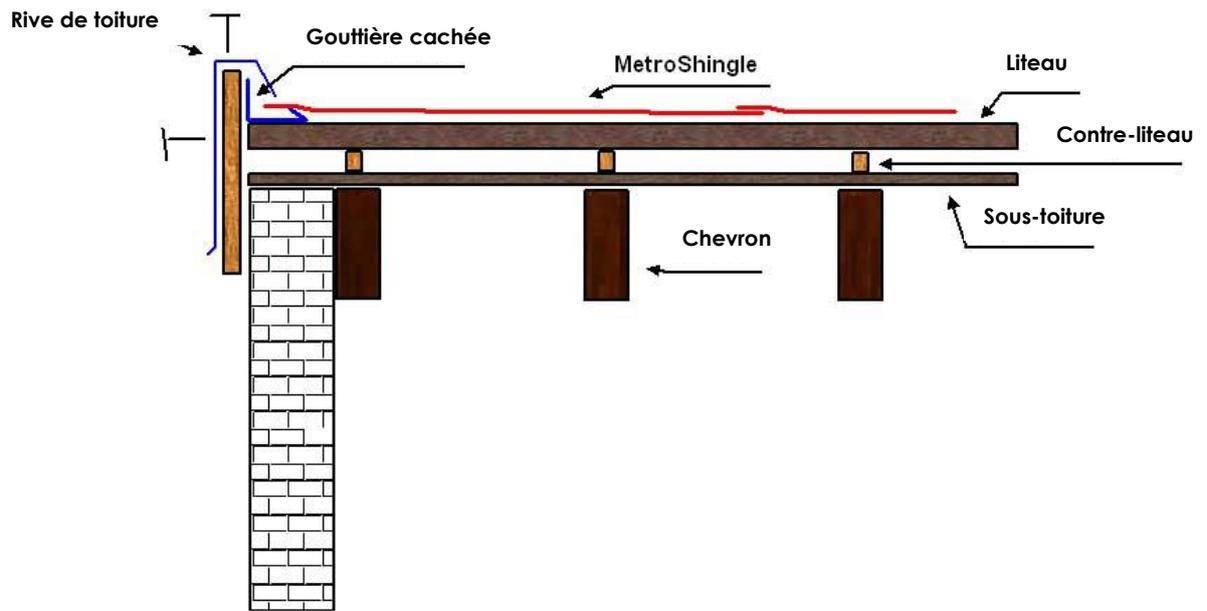


Fig. 4 b : rive de toiture Metrotile Shingle





L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'Agrément Technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.eu) notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément Technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



L'Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "DAKEN", accordé le 30 juin 2011.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 21 septembre 2015.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Peter Wouters, directeur

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification

Benny De Blaere, directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

